REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-058-215803032-20211012-D__2021_057

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D-2021-057

L'an **deux mille vingt et un,** le **douze octobre,** à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de VARENNES-VAUZELLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **M. SICOT OLIVIER,** Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : **29**

Date de convocation du Conseil Municipal **: 06 octobre 2021**

Etaient présents : M. SICOT, M. LECHER, MME DESABRE, M. MAURIN, MME LALET, M. MARTIN, MME BIDAULT, M. DURET, MME BOISSON, MME IMBERT, M. GUILLON, M. DELHAYE, M. CHATENET, MME DE ARAUJO DA COSTA, MME LEFORTIER, MME ROCHE, M. DE OLIVEIRA SANTOS, MME MOREAU, M. GODARD, MME NGUYEN, MME BONNICEL, MME DACHY, M. FRIAUD, MME ROBIN-CHAUVOT, M. GARNIER.

Avaient donné procuration : M. MOUREY à M. MAURIN, MME GRAILLOT à M. SICOT, M. ALIZON à M. FRIAUD, MME DUCOURTIOUX à MME BONNICEL.

Etaient absents : NEANT

MME BIDAULT a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2021 DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

M. LECHER, 1er Adjoint, expose que le budget supplémentaire est l'acte qui permet de réajuster les crédits au cours d'une année. Son rôle est d'une part de reprendre les résultats de l'exercice précédent dans le cas où le compte administratif n'a pas été voté en même temps que le budget primitif et d'autre part il permet d'intégrer et de corriger d'éventuelles données financières qui ne pouvaient pas être connues au moment du budget primitif.

Aussi, il a semblé opportun de présenter un budget supplémentaire pour prendre en compte la situation au plus juste des opérations financières.

Mairie
54 avenue Louis Fouchère
CS 90703
58643 Varennes-Vauzelles Cedex
03.86.71.61.71
fax : 03.86.57.17.49
mairie@ville-varennes-vauzelles.fr

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-058-215803032-20211012-D__2021_057

La maquette budgétaire ainsi que l'ensemble des éléments financiers ont été joints à l'ordre du jour.

Pour autant, il ressort les éléments suivants :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 245 400 euros ; Les ajustements portent principalement sur :

- En dépenses

- La prise en compte de l'allongement de la saison de chauffe 2020/2021,
- L'augmentation des prix des carburants,
- L'acquisition de petits équipements dans les services avec notamment l'achat d'urnes et de protection pour la tenue des élections Départementales et Régionales, l'acquisition d'équipements préconisés par la médecine préventive,…
- L'actualisation des dotations de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle,
- La mise en œuvre de travaux de rénovation dans les bâtiments municipaux et les logements,
- L'entretien et le maintien en bon état du parc automobile de la ville,
- La mise en œuvre d'un programme de marquage routier,
- La prise en compte d'une révision du Plan Local d'Urbanisme dans le cadre du projet d'un parc photovoltaïque à la Plaine,
- L'organisation partenariale du Forum des droits ainsi que les festivités autour des 100 ans de la cité,
- La modification du système de sécurisation du réseau informatique de la ville, la prise en compte de mises à jour réglementaires sur les logiciels métiers et l'installation d'outils numériques pour faciliter les échanges dans le cadre du télétravail, des visioconférences ou encore lors de formations à distance,
- La mise en œuvre d'un programme de nettoyage des vitrages de la mairie, des écoles, des restaurants scolaires,
- La mise en œuvre d'un programme d'élagage des arbres dans les différents quartiers de la ville,
- Des ajustements sont nécessaires concernant les dépenses de personnel pour tenir compte : des remplacements d'agents auprès des structures municipales telles que la Halte-garderie, la Police municipale, la restauration scolaire ou encore les ateliers municipaux,
- La prise en compte d'un partenariat avec Nevers Agglomération dans le cadre du Plan de relance pour l'action chèques cadeaux.

REÇU EN PREFECTURE
le 19/10/2021
Application agréée E-legalite.com
99_DE-058-215803032-20211012-D__2021_057

- En recettes

- Les ajustements portent essentiellement sur l'attribution de subventions et de soutiens financiers avec le Département, la Caisse d'Allocations Familiales ou encore Nevers Agglomération ainsi que la réception des notifications concernant les contributions directes et les dotations d'Etat.

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 41 000 euros pour prendre en compte :

- Le renouvellement du parc de matériel extérieur dont Nevers Agglomération apporte une aide financière,
- Le démarrage de l'aménagement d'une zone maraichère,
- Un complément d'étude dans le cadre de l'Opération de revitalisation du Territoire,
- La mise en œuvre d'une étude hydrogéologique et de contrôles des ouvrages de l'étang de Niffonds,
- La participation de la ville à l'investissement du réseau pluvial suite au transfert de la compétence à Nevers Agglomération,
- La participation de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du développement d'actions numériques dans les quartiers de la ville,
- La prise en compte du rendu des conclusions de l'audit de la voirie.

L'équilibre interne des deux sections s'effectue sans nouvel autofinancement. Les budgets annexes des lotissements des Commailles et des Carpeaux ainsi que la Gendarmerie aux Carpeaux ne comportent aucune correction.

Le projet de budget a été examiné lors de la commission des finances du 4 octobre dernier.

C'est pourquoi, M. LECHER, 1er Adjoint, propose au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, d'approuver le Budget Supplémentaire 2021 du Budget Principal et des Budgets Annexes.

Adopté à 24 voix pour et 5 abstentions.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Varennes-Vauzelles, le 13 octobre 2021.

MAIRIE DE VARENNES-VAUZELLES 58640

Le Maire,

Olivier SICOT